

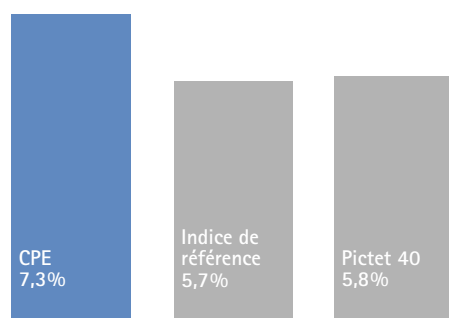
## De nouveau une performance supérieure à la moyenne

La CPE Caisse Pension Energie fait partie des caisses de pension suisses réalisant les meilleures performances. Le rapport annuel portant sur l'exercice 2006/2007, fraîchement sorti de presse, montre une rentabilité moyenne sur les placements de 7,3%. Cette performance supérieure à la moyenne, réalisée pour la quatrième année consécutive, a permis à la CPE d'améliorer de nouveau son degré de couverture.

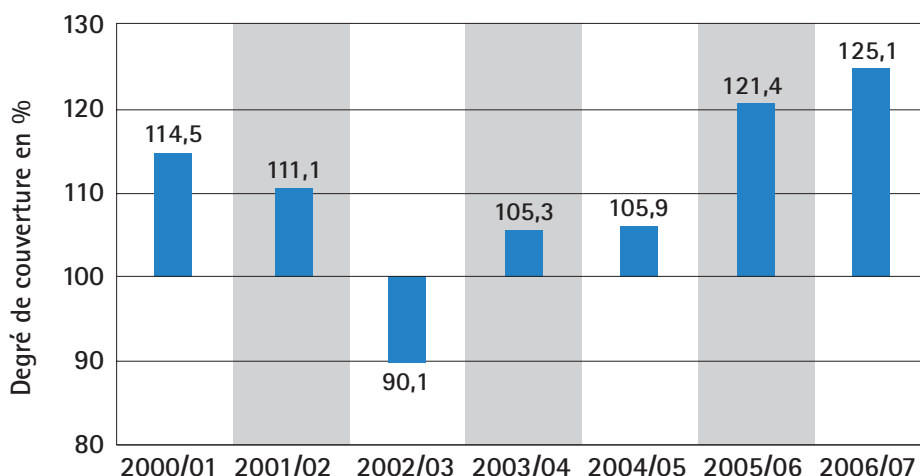
La CPE Caisse Pension Energie (coopérative) sert des prestations d'assurances et de prévoyance sous le régime de la primauté des prestations. Fin mars 2007, la caisse comptait 167 entreprises affiliées, représentant 9870 (exercice précédent: 9654) assurés actifs et 6024 (5916) bénéficiaires de rentes.

**Une performance supérieure à la moyenne**  
Durant l'exercice 2006/2007, la CPE Caisse Pension Energie peut de nouveau se réjouir d'avoir connu un succès supérieur à la moyenne dans le domaine des placements, même s'il n'a plus été possible d'atteindre l'excellent rendement de l'exercice précédent. La performance sur les placements s'est élevée à 7,3% (exercice précédent: 20,5%) au cours de l'exercice sous revue. Considérée sur l'année civile 2006, elle s'est élevée à 9,7%. La comparaison des performances, publiée par l'Association Suisse des Institutions de Prévoyance (ASIP), montre que les caisses de

### Performance totale du 1.4.2006 au 31.3.2007



### Evolution du degré de couverture (état au 31 mars)



pension sondées ont réalisées en 2006 une performance moyenne de 6,9%. Pour la CPE, la moyenne des cinq derniers exercices se chiffre à 6,7%.

Pendant l'exercice sous revue, les placements indirects en immobilier (rendement en Suisse: 20,6% et à l'étranger: 17,7%) et les actions (rendement de 11%) ont dégagé une performance supérieure à la moyenne. Environ la moitié de la fortune de la CPE est placée dans des actions.

### Nouvelle augmentation du degré de couverture

Le bon rendement des placements a permis à la CPE Caisse Pension Energie d'améliorer son degré de couverture, qui s'établit désormais à 125,1% (exercice précédent 121,36%). La

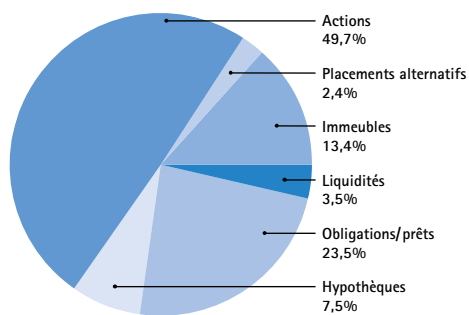
réserve de fluctuation de valeur, quant à elle, a atteint fin mars la barre des 20% (17,58%) de l'ensemble des placements.

Pour l'exercice 2007/2008, la CPE Caisse Pension Energie s'attend de nouveau à un rendement des placements positif. Les marchés seront toutefois plus volatiles et nous aurons peut-être à essayer des revers temporaires.

### Optimisation de la stratégie de placement

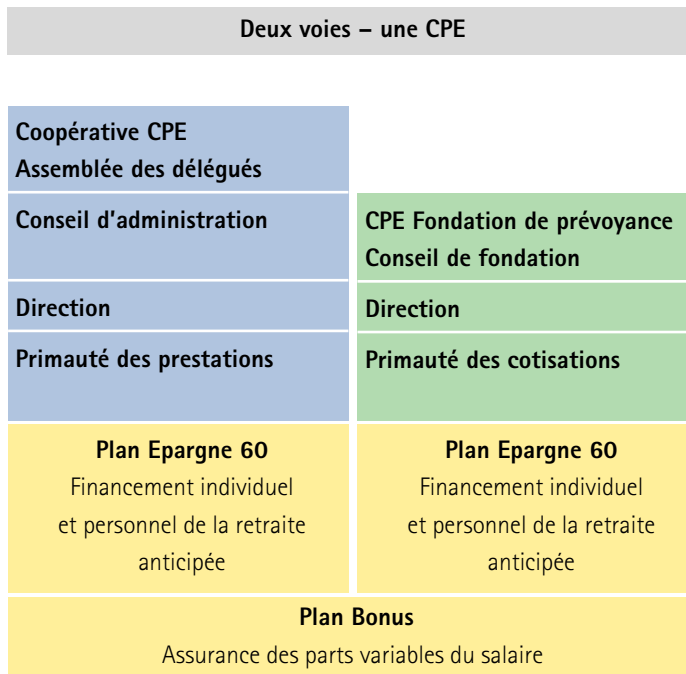
Afin d'atteindre ces rendements supérieurs à la moyenne, la CPE a dû toutefois assumer des «risques relativement élevés sur les marchés de placement», remarque Kurt Baumgartner, président du Conseil d'administration et CFO d'Atel. Or, ces risques vont en s'amplifiant, compte tenu du niveau élevé des prix sur les marchés des capitaux.

**Portefeuille selon les catégories de placement (structure au 31.3.2007)**



Kurt Baumgartner: «Nous devons nous prémunir contre ces risques, sans pour autant céder à la tentation d'une surréactivité inspirée par la peur. La meilleure solution consiste à poursuivre une stratégie de placement bien pensée et à augmenter les réserves de fluctuation.» Le Conseil d'administration de la CPE a donc mandaté une étude Asset & Liability dans le but d'optimiser le rapport rendement/risque. Les adaptations prévues seront encore réalisées en 2007.

Au cours de l'exercice écoulé, les statuts et le règlement sur les prestations d'assurances de la CPE ont fait l'objet d'une révision partielle. Ainsi, nous avons pu poser les bases réglementaires permettant un départ partiel à la retraite et mettre en œuvre la première révision de la LPP. La 86<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués se déroulera le 21 septembre 2007 à Lucerne.



## Bleu, vert ou jaune?

■ ■ ■ La CPE Caisse Pension Energie et la CPE Fondation de prévoyance Energie font partie des premières institutions de prévoyance en Suisse. Au total, les deux caisses comptent environ 23 000 assurés, répartis sur 250 entreprises affiliées principalement actives dans le secteur de l'énergie. La CPE gère un patrimoine d'environ CHF 8,5 milliards.

Depuis 1922, la CPE offre des prestations sous

le régime de primauté des prestations dans sa caisse dite «bleue», la CPE Caisse Pension Energie. Depuis sept ans, elle propose également des plans de prévoyance sous le régime de la primauté des cotisations dans le cadre de la CPE Fondation de prévoyance Energie, la caisse dite «verte», qui gère également le plan complémentaire «Bonus» servant à assurer les parts variables du salaire.

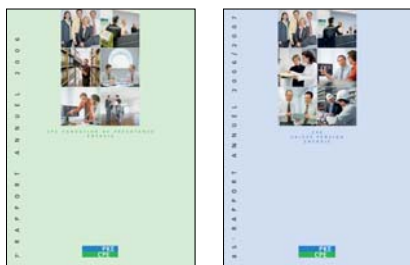
Dans CPExclusif, comme dans toutes nos publications, la couleur bleue signifie «primauté des prestations», le vert représente la primauté des cotisations, tandis que le jaune incarne nos plans complémentaires attrayants, «Bonus» et «Epargne 60». Le plan «Bonus», qui sert à assurer les parts de salaire variables, est géré dans tous les cas par la CPE Fondation de prévoyance Energie (primauté des cotisations), même pour les entreprises affiliées à la CPE Caisse Pension Energie.

La primauté des prestations présente l'avantage de la prévisibilité, puisque les presta-

CPE – performance et taux de couverture		
Institution de prévoyance	Performance	Taux de couverture
Compartiment de placement 100 de la CPE Fondation de prévoyance Energie	du 1.1. au 30.6. 2007 3,1%	en date du 30.6. 2007 105,0%
Indice de référence	0,3%	
Compartiment de placement 120 de la CPE Fondation de prévoyance Energie	du 1.1. au 30.6. 2007 7,7%	en date du 30.6. 2007 129,9%
Indice de référence	5,4%	
Société coopérative CPE Caisse Pension Energie	du 1.1. au 30.6. 2007 7,7%	en date du 30.6. 2007 129,5%
Indice de référence	5,4%	

tions de vieillesse y sont définies à l'avance, en pour-cent du salaire assuré. L'assuré connaît donc les prestations de vieillesse qu'il percevra au moment de sa retraite, même si celle-ci se situe dans un avenir très lointain. Sur la base des prestations futures, la caisse détermine les cotisations devant être payées par les assurés et les employeurs. Les assurés bénéficiant d'une augmentation salariale versent des cotisations supplémentaires pour compenser celle-ci.

Les plans de prévoyance sous le régime de la primauté des cotisations, bien dotés, sont choisis par les entreprises et les assurés qui privilégient la transparence au niveau du financement et des intérêts versés. Les montants des cotisations sont déterminés à l'avance, mais le montant des prestations peut varier en fonction des évolutions futures, par exemple de l'évolution du salaire.



## Les nouveaux rapports annuels sont là!

■ ■ Les nouveaux rapports annuels de la CPE Caisse Pension Energie (1<sup>er</sup> avril 2006 au 31 mars 2007) et de la CPE Fondation de prévoyance Energie (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006) contiennent maints faits et chiffres intéressants. Ils informent de manière transparente et complète sur les exercices sous revue. Les deux exercices ont été couronnés de succès. Découvrez les rapports sur Internet en consultant le site [www.pke.ch](http://www.pke.ch). Ou commandez-les en composant le numéro 044 287 92 92.

## LCP Libera SA et la CPE – un partenariat fructueux depuis de longues années

LCP Libera SA, une filiale du groupe Lane Clark & Peacock, s'est spécialisée depuis trente-cinq ans dans les conseils en prévoyance. Elle dispense ses services à des institutions de prévoyance, des entreprises et des directions de grands groupes. Sur les trois cent cinquante grandes institutions de prévoyance en Suisse, septante, dont la CPE, sont clientes de Libera. Les quatre-vingts collaborateurs de Libera conseillent et administrent les caisses de pension les plus diverses, autant en ce qui concerne leurs plans de prévoyance que les besoins de leurs clients.

La CPE fait partie des clients de la première heure. Elle représente actuellement le mandat le plus important de Libera, avec un patrimoine de huit milliards de francs sous gestion, soit plus de 1% du total des avoirs de prévoyance accumulés en Suisse. Vu sa notoriété et la pérennité du contrat, la CPE est l'un des clients de référence pour Libera.

# LIBERA



### Les conseillers de la CPE

Ulrich Wehrli conseille la CPE depuis vingt-trois ans. Il a accompagné la caisse durant les années d'essor économique, mais aussi pendant les périodes marquées par des stagnations, voire des récessions.

Marco Jost travaille pour la CPE depuis un an. Il remplace Kaspar Hösli, parti à la retraite en juin 2007, après avoir œuvré en faveur de la CPE pendant trente ans.

## Plan «Épargne 60» – une prestation intéressante

■ ■ ■ La retraite anticipée engendre des réductions substantielles des prestations de vieillesse, autant du premier que du second pilier. La CPE offre la possibilité de combler partiellement, voire complètement, ces lacunes de prévoyance grâce au plan «Épargne 60». L'assuré peut même déduire ses cotisations et versements des impôts.

Le préfinancement porte non seulement sur la rente de vieillesse assurée, mais aussi sur la rente AVS manquante et sur les cotisations LPP, que l'assuré aurait dû verser entre le moment de son départ à la retraite anticipée

et l'âge de 65 ans. Le départ à la retraite anticipée n'est possible qu'à partir de l'âge de 58 ans.

La CPE propose non seulement des plans de prévoyance de base, mais aussi un compte d'épargne pour le plan «Épargne 60», qu'elle rémunère chaque année par des intérêts. Ce compte d'épargne n'assure pas les risques de décès ou d'invalidité. Pour ouvrir un compte «Épargne 60», l'assuré doit avoir racheté la totalité de ses prestations réglementaires. Il doit notamment avoir remboursé d'éventuels prélèvements effectués dans le cadre de

l'encouragement à la propriété de logement. Pour savoir si c'est votre cas, vous pouvez consulter votre certificat d'assurance: le montant apparaissant sous la rubrique «rachat» (CPE Caisse Pension Energie) ou «montant maximal de rachat possible» (CPE Fondation de prévoyance Energie) doit être nul.

### **Vous souhaitez profiter du plan**

#### **«Epargne 60» – que faire?**

Remplissez le formulaire «Offre Epargne 60» et renvoyez-le à la CPE. Sur la base de vos indications, la caisse calculera les montants à verser ainsi que le montant maximal que vous pouvez accumuler d'après les dispositions de la LPP. Vous trouverez des informations plus détaillées dans la fiche de renseignements sur le plan «Epargne 60», que vous pouvez commander auprès de la CPE ou télécharger sous [www.pke.ch](http://www.pke.ch), sous la rubrique «prestations».

#### **Rémunération des versements et des cotisations régulières**

Les intérêts sur les versements et les cotisations sont calculés à compter de la date de réception. Le Conseil d'administration (ou Conseil de fondation) fixe chaque année le taux d'intérêt. Il se monte à 1% pour l'année 2007, à titre provisoire.

Le taux hypothétique utilisé pour les calculs est supérieur au taux effectivement versé. Pour des raisons de fiscalité, nous voulons éviter que les avoirs finalement accumulés ne dépassent le montant maximal prévu dans la LPP. Par prudence, nous basons donc nos calculs sur un taux hypothétique relativement élevé. Si le taux d'intérêt versé en réalité n'atteint pas la valeur hypothétique sur une période prolongée, il est fort probable que le montant accumulé ne suffira pas à racheter

### **Exemple de calcul dans la primauté des prestations CPE Caisse Pension Energie**

Rémunération hypothétique	4%
Jour de référence pour les calculs	1.9.2007
Date de naissance de l'assuré	1.2.1966
Sexe	masculin
Salaire assuré	CHF 70 400
Date souhaitée de la retraite anticipée	1.2.2026, soit à 59 ans et 11 mois
Rente transitoire AVS souhaitée, par année	CHF 26 520
Valeur du rachat de la réduction de la rente CPE	CHF 120 760
Rachat de la rente transitoire AVS	CHF 59 440
	<u>CHF 180 200</u>
./. solde du compte d'excédents	CHF 14 200
./. déduction faite des avoirs sur le compte «Epargne 60»	CHF 0
<b>Montant maximal du versement unique</b>	<b>CHF 166 000</b>
Cotisation mensuelle à verser du jour de référence jusqu'au départ en retraite anticipée	CHF 1 053

### **Exemple de calcul dans la primauté des cotisations «LPP confort» CPE Fondation de prévoyance Energie**

Rémunération hypothétique	4%
Jour de référence pour les calculs	1.9.2007
Date de naissance de l'assuré	2.1.1960
Sexe	masculin
Revenu assuré	CHF 68 809
Date souhaitée de la retraite anticipée	1.4.2021, soit 61 ans et 2 mois
Rente transitoire AVS souhaitée, par année	CHF 26 520
Valeur du rachat de la réduction de la rente CPE au jour de référence	CHF 122 316
Rachat de la rente transitoire AVS	CHF 55 470
	<u>CHF 177 786</u>
./. déduction faite des avoirs sur le compte «Epargne 60»	CHF 38 322
<b>Montant maximal du versement unique</b>	<b>CHF 139 464</b>
Cotisation mensuelle à verser du jour de référence jusqu'au départ en retraite anticipée	CHF 1 102

l'ensemble de la rente de vieillesse au moment prévu. C'est la raison pour laquelle nous conseillons d'examiner la situation réelle

environ deux à trois ans avant le départ à la retraite anticipée, afin de pouvoir verser la somme manquante, le cas échéant.



**CPE Caisse Pension Energie**  
Téléphone 044 287 92 22  
Freigutstrasse 16, 8027 Zurich  
[www.pke.ch](http://www.pke.ch), fax 044 287 92 29

**CPE Fondation de prévoyance Energie**  
Téléphone 044 287 92 88  
Freigutstrasse 16, 8027 Zurich  
[www.pke.ch](http://www.pke.ch), fax 044 287 92 89